



LES DIFFÉRENTES PHASES DE LA DÉMARCHE VILLE AMIE DES AÎNÉS

En adhérant à la démarche Villes Amies des Aînés, les villes doivent continuellement s'engager à améliorer et adapter l'environnement urbain pour les aînés ainsi que pour l'ensemble des habitants. De la candidature pour entrer dans la démarche jusqu'à la fin du premier cycle, le processus dure environ cinq ans à travers quatre grandes phases.

DEMARCHE PARTICIPATIVE DES AINES

PHASE 1	<p style="text-align: center;">PHASE D'INCLUSION DANS LA DEMARCHE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Implication des politiques (Maire et élus) - Bilan et synthèse - Nomination d'un responsable pour coordonner la dynamique - Création de l'équipe projet - Création du Comité de pilotage - Demande d'inscription de la démarche dans la politique municipale (conseil municipal) - Demande d'intégration dans le Réseau mondial des VAA (OMS) et dans le Réseau francophone des VAA
PHASE 2	<p style="text-align: center;">PHASE D'ELABORATION DU DIAGNOSTIC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Portrait du territoire - Audit participatif - Audit technique - Synthèse des résultats - Priorisation des thématique - Diffusion des résultats
PHASE 3	<p style="text-align: center;">PLAN D'ACTION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration du plan d'action - Mise en place d'un réseau local de partenaires - Communication du plan d'action auprès de l'ensemble des acteurs - Création d'outils de soutien à la mise en œuvre (humains, techniques et financiers) - Mise en œuvre en mode gestion de projet
PHASE 4	<p style="text-align: center;">RETOUR SUR EXPERIENCE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des résultats du plan d'action - Bilan et synthèse - Promotion et communication des évolutions réalisées - Analyse et mise en œuvres des suites de la démarche VADA

A chaque phase correspondent différentes étapes nécessaires au bon déroulement de la démarche Villes Amies des Aînés :

PHASE 1 : La première phase réunit les étapes qui sont essentielles à la candidature ainsi qu'à la préparation de l'entrée dans la démarche.

PHASE 2 : La phase de diagnostic va permettre d'identifier les points faibles et les points forts de la ville. C'est une étape cruciale qui, grâce aux éléments recueillis, donnera naissance au plan d'action le plus adéquat selon besoins exprimés.

PHASE 3 : Le plan d'action est un outil qui contient les objectifs et les actions à privilégier afin d'obtenir une politique efficace auprès des aînés de la ville.

PHASE 4 : A partir du bilan de ce premier cycle, il faut réitérer les différentes phases pour s'adapter aux évolutions et besoins des aînés. En ce sens, la démarche Villes Amies des Aînés n'est pas un processus de labellisation, mais bien un accompagnement permanent des politiques locales.

Pour plus d'informations concernant le déroulement et la mise en œuvre des différentes étapes de la démarche, vous pouvez vous référer au *Guide mondial des Villes Amies des Aînés* ou bien au *Guide Français des Villes Amies des Aînés*. Ce dernier propose un cadre d'orientation adapté aux caractéristiques des villes françaises déjà engagées ou en phase de réflexion afin de développer la dynamique sur nos territoires.

